CONSEIL D'ECOLE

Jeudi 05 novembre 2020

Présents :

Les représentants des communes :	M. Gasser, 1er Adjoint au Maire Mme Stimpfling, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires
Les représentants de parents :	Mmes Brech, Burgos, Fuchs, Idesheim, Mathieu, Moreira, Muller, Patissier, Perret, Rouquette, Toniutti, Ventura, Vernin, Williams, et Mrs. Darpin, Guneren, Lefebvre, Weider
L'équipe enseignante et ATSEM :	Mmes Barrenechea, Baudot, Brom, Ducroux, Freitag, Frey, Gutron, Keller, Kempf, Messaï, Muller, Ober, Schmitt, Regnier, Roch, Scharvogel, Schwaller, Sutter et M. Hedjazi
Absents et excusés :	Mme Schillinger, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription de Saint-Louis, M. Meyer, Maire

Début de la réunion : 18h
Secrétaires : Mme Keller, Mme Burgos
La directrice, Mme Roch, salue l'assemblée, remercie les présents. La réunion se déroule en visioconférence.
L'ordre du jour est rappelé.

1 La présentation du nouveau conseil d'école :

a) Les résultats des élections du 09 octobre 2020 :

611 inscrits 350 votants 90 bulletins blancs ou nuls 260 suffrages exprimés

Taux de participation : 57,28%
Historique : 48,91% en 2019-2020 ; 53,06% en 2018-2019, 44,88% en 2017-2018 ; 42,67% en 2016-2017

b) Le fonctionnement du conseil d'école :

Les membres à voix délibérative :
Le directeur qui est le président de séance ; deux élus ; l'inspecteur de l'Education nationale ; les maitres de l'école et les maitres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ; un des maitres RASED ; les Représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

Les membres à voix consultative :
Les personnes intervenant à l'école et invitées par le directeur pour traiter un point particulier de l'ordre du jour (les ATSEM ; le médecin scolaire ; les intervenants extérieurs…).

Fonctionnement :
- Constitué pour une année,
- Siégeant jusqu'au renouvèlement des membres,
- Une réunion par trimestre au moins,
- Autres sessions : à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres,
- Deux secrétaires de séance,
- Procès-verbal dressé par le président et diffusé sur le site Internet de la commune ou en version papier sur demande.

Attributions :
- Vote le règlement intérieur de l'école,
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- Dans le cadre du projet d'école, il donne ses avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, mais aussi sur toutes les questions qui intéressent la vie de l'école,
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école,
- Examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents (lors de la première réunion),
- Doit être informé sur : les principes de choix de matériels pédagogiques divers, l'organisation des aides spécialisées (APC, stage de remise à niveau), le bilan d'activité et financier de la coopérative ou de l'association sportive le cas échéant.

Règles :

- Seuls les points figurant à l'ordre du jour sont abordés,
- Le conseil d'école n'est pas le lieu pour résoudre une difficulté particulière avec une classe, un enseignant ou un élève,
- Les Représentants de parents représentent l'ensemble des parents de l'école et non pas uniquement la classe de leur enfant,
- Les votes s'effectuent, en principe, à main levée,
- Respect de la parole de chacun,
- Président qui distribue la parole.

Rôles des Représentants de parents :

- Associés à la vie de l'école notamment en participant aux conseils d'école,
- Missions d'information et de communication auprès des parents,
- Peuvent accompagner les familles qui les sollicitent pour intervenir auprès de la directrice pour évoquer un problème particulier (non évoqué en conseil d'école).

c) Dates des prochains conseils d'école :

- Jeudi 11 mars 2021
- Mardi 8 juin 2021

2 Le règlement de l'école :

a) Horaires de l'école :

Horaires des heures de classes (hors protocole snaitaire) :

	Accueil	Horaires du matin	Pause	Accueil	Horaires de l'après-midi
Maternelle	7h50-8h00 Prolongé jusqu'à 8h20	8h00-11h25	1h55	13h10-13h20	13h20-15h55
Elémentaire	7h55-8h05	8h05-11h35	2h	13h25-13h35	13h35-16h05

Organisation des APC : 1h après la classe les mardis et jeudis ; 18 semaines réparties sur l'année

b) Modalité de garde des enfants le matin :

Intervention des représentants des parents :

Ce point avait déjà été soulevé il y a quelques années, cependant le village s'est beaucoup agrandi et les besoins des parents ont changé. Certains parents travaillent en horaires décalés et/ou loin de Blotzheim ; d'autres voudraient éviter les heures où le village est saturé par le trafic et ainsi arriver plus tôt au travail ; certains n'arrivent pas à déposer tous leurs enfants, car ils commencent aux mêmes horaires, mais à des endroits différents.

Les RPE pensent que l'ouverture des périscolaires le matin pourrait :

- améliorer la vie de ces parents en leur offrant plus de flexibilité,
- désengorger le trafic du village et les parkings près des écoles,
- aider à résoudre le problème de la sécurité des enfants laissés seuls devant l'école avant l'ouverture.

La municipalité indique que ce n'est pour l'instant pas prévu. Pour envisager ce nouveau service, il faudrait prévoir une embauche de minimum 4 personnes. Plusieurs questions se posent : A quelle heure ouvrir ? Pour combien d'enfants ? Il sera probablement difficile d'organiser les heures de service des animateurs : les animateurs devront être disponibles le matin pour ½ heure, 1h maximum et après rentrer chez eux. Il faut également tenir compte du taux de remplissage sous peine de ne pas percevoir les aides de la CAF.

La municipalité estime que ce point ne concerne pas le conseil d'école, mais uniquement les parents et la municipalité. En ce qui concerne un sondage auprès des familles, la municipalité ne souhaite pas organiser un sondage pour un service qu'elle n'envisage pas de mettre en place. Il serait donc plus judicieux que les RPE le fasse, s'ils le souhaitent.

Mme Patissier intervient en ajoutant que l'idée serait d'avoir une cohérence avec la crèche et donc de proposer un accueil dès 7h30.

3 La rentrée 2020-2021 :

a) Le protocole sanitaire et la gestion :

Un rappel des principales mesures est effectué.

Protocole sanitaire – mise à jour du 26 aout 2020 :

- Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre ou de symptômes évoquant la Covid 19.
- Les enfants testés positivement ou vivant avec quelqu'un testé positivement ne se rendent pas à l'école.
- Les mêmes règles s'appliquent aux personnels.

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire mais les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible.
- A l'extérieur, pas de distanciation physique.
- Appliquer les gestes barrières.
- Port du masque obligatoire pour tous les adultes.
- Lavages des mains réguliers : à l'arrivée, après être passé aux toilettes, avant de quitter l'école ou au retour au domicile.
- Ventilation régulière des locaux avant l'arrivée des élèves et toutes les 3h.
- Limiter les regroupements et croisements.
- Arrivées et départs échelonnés.
- Nettoyage et désinfection des locaux au minimum une fois par jour.
- Accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs autorisé.
- Partage d'objets autorisés au sein d'un même groupe.
- Informer les élèves, les parents, et le personnel des moyens de limitation de la propagation du virus.
- Former les élèves aux gestes barrières.

Protocole sanitaire - mise à jour du 29 octobre 2020 :

- Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre ou de symptômes évoquant la Covid 19.
- Les enfants testés positivement ou un membre de leur foyer ne se rendent pas à l'école.
- Les mêmes règles s'appliquent aux personnels.
- Distanciation physique entre groupes à la maternelle, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Distanciation physique d'au moins 1m quand cela est possible à l'école élémentaire dans les espaces clos (sauf sanitaires) entre toutes les personnes.
- Pas de distanciation physique à l'extérieur pour les élèves d'une même classe.
- Limitation des croisements des différentes classes : extérieur et intérieur.
- Déplacements limités, encadrés et organisés.
- Non brassage des classes.
- Appliquer les gestes barrières y compris en récréation
- Organiser un temps de pause à l'intérieur si le non-brassage ne peut être organisé en récréation.
- Port du masque obligatoire pour tous les adultes et les enfants d'école élémentaire.
- Lavages des mains réguliers : à l'arrivée, avant et après la récréation, après le passage aux toilettes, avant la sortie ou au retour au domicile.
- Ventilation régulière des locaux : avant l'arrivée des élèves et au moins toutes les 2h.
- Nettoyage et désinfection des grandes surfaces au minimum une fois par jour et désinfections des points de contact plusieurs fois par jour.
- Accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs autorisé si nettoyage quotidien ou après une période d'inutilisation de 12h.
- Partage d'objets autorisés au sein d'une classe si désinfection quotidienne ou inutilisation de 24h.
- Informer les élèves, les parents, et le personnel des moyens de limitation de la propagation du virus.
- Former les élèves aux gestes barrières.

Mme Roch remercie la municipalité et l'ensemble du personnel communal qui ont été très réactifs pour permettre la mise en œuvre des consignes sanitaires et répondre aux sollicitations de l'école.

Intervention Représentants des Parents :

Les RPE remercient la directrice, la municipalité ainsi que l'ensemble des enseignants pour le travail engagé pour l'organisation de ce début d'année mais également durant le 1er confinement du printemps.
Les RPE demandent s'il serait possible de restreindre l'utilisation du gel hydroalcoolique.

La directrice explique que durant la période 1, seuls les CE2, CM1 et CM2 disposaient du gel à l'entrée s'ils ne devaient pas aller aux toilettes. Les CP et CE1 passaient systématiquement par les toilettes et se lavaient les mains à l'eau et au savon.
Mis à part à l'arrivée, tous les autres lavages de main se faisaient à l'eau et au savon.
Depuis la mise en place du protocole sanitaire renforcé et l'échelonnement des horaires d'arrivée, qui sont passés de 10 minutes de battement à 5 minutes, le choix a été fait d'utiliser du gel afin de voir comment se passe ce nouveau roulement. Si cela ne pose pas de problème d'engorgement et de circulation, les enfants pourront passer aux toilettes afin de privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon aux moments des entrées.

Autres modifications à compter du 05 novembre :

- **Les horaires des écoles :**

Les horaires des classes maternelle :

Accès par l'avenue Nathan Katz	Cl.1 – PS/MS Cl.4 – MS/GS bi	Cl.2 – PS Cl.3 – PS/GS
Accès par la rue Alma	Cl.6 – MS/GS	Cl.5 – MS/GS bi
MATIN		
Entrée	7h50-8h05	8h10-8h25
Sortie	11h15	11h30
APRES-MIDI		
Entrée	13h05-13h15	13h15-13h25
Sortie	15h45	15h55

Les horaires des classes élémentaires :

Accès par la petite cour rue Gal de Gaulle	Cl.10 – CP mono	Cl.9 – CM1/CM2 mono	Cl.1 – CE2 bi Cl.8 – CE2/CM1 mono	Cl.7 – CP-CE1 bi	Cl.6 – CP-CE1 bi
Accès par la grande cour rue Hopfet	Cl.2 – CP/CE1 mono	Cl.3 – CE1/CE2 mono	Cl.13 – CM2 bi	Cl.12 – CM1 bi	Cl.11 – CM1/CM2 mono
Entrée	7h50	7h55	8h00	8h05	8h10
Sortie	11h20	11h25	11h30	11h35	11h40
Pause					
Entrée	13h20	13h25	13h30	13h35	13h40
Sortie	15h50	15h55	16h	16h05	16h10

- **437** élèves concernés par les modifications,
- **soit 308** familles dont **200** familles avec un enfant et **108** familles avec 2 enfants ou plus,
- **6** familles de l'école maternelle ont 2 enfants avec des horaires décalés,
- **21** familles de l'école ont 2 ou 3 enfants sur deux sites avec des horaires décalés,
- **6** familles ont contacté l'école les 03/04 novembre et ont été rappelées pour envisager des solutions,
- **3** familles ont manifesté un mécontentement à l'ouverture de l'école maternelle le 05 novembre.

Interventions des Représentants des Parents :
Pour faire suite aux modifications d'horaires qui ont posé des problèmes à certaines familles, les RPE ont envoyé un mot via les groupes Whatsapp pour faire jouer la solidarité entre parents aux abords des écoles, afin que les enfants ne restent pas seuls. Un planning des parents disponibles a été mis en place.
La directrice remercie les parents pour leur soutien et leur aide.

Les parents remercient également la municipalité et l'ensemble du personnel communal pour leur collaboration dans la mise en œuvre des divers protocoles sanitaires.

Mme Stimpfling précise que les remerciements seront transmis à l'ensemble de l'équipe et en profite pour remercier toute l'équipe pédagogique et la directrice pour sa disponibilité même pendant les vacances, les weekends…

- **L'organisation des récréations :**

A compter du 05 novembre, chaque classe sera seule en récréation (sauf deux classes à l'école élémentaire).
Depuis la rentrée, à l'école élémentaire, des caisses de jeux propres à chaque classe ont été mises en place. Ce fonctionnement sera poursuivi. Par contre, il n'y aura plus de récréations dans les cours l'après-midi puisque les cours seront occupées pour l'EPS. Le conseil des maitres étudie la possibilité de maintenir des récréations à l'extérieur pour les élèves de CP l'après-midi.

- **L'organisation de l'EPS en élémentaire :**

Le protocole sanitaire permet de retirer le masque pour les cours d'EPS mais la distanciation entre les élèves doit être de 2 mètres au moins.
En concertation avec Cédric Schmitter, des activités sportives compatibles avec les conditions sanitaires ont été choisies (athlétisme, orientation, cirque…). Le matériel prêté aux élèves est systématiquement désinfecté.

Toutes les séances de sport auront lieu dans la cour d'école. Suite à la menace terroriste, les classes ne sont plus autorisées à quitter l'enceinte scolaire.
Le planning initial des séances d'EPS a pu être repris, mais toutes les séances auront lieu les après-midi.

- **L'organisation de l'enseignement religieux ou moral en élémentaire :**

Afin de ne pas brasser les élèves de deux classes différentes et sur proposition des intervenants en religion, tous les groupes d'enseignement catholique ont été dédoublés. Les élèves auront donc cours de religion catholique une semaine sur deux.
Par contre, pour l'enseignement protestant il n'y aura pas de modification de planning. Les deux groupes sont constitués d'élèves de différentes classes, mais les effectifs sont restreints (7 élèves et 9 élèves). Il sera donc aisé de distancier les élèves.

b) Les effectifs, les classes et le personnel :

L'école comporte 437 élèves : *Variation par rapport à 2019-2020*

- 170 élèves de maternelle : -12
  - 112 monolingues -7
  - 58 bilingues, +5
- 267 élèves d'élémentaire : +4
  - 157 monolingues +10
  - 110 bilingues -6

Il y a 6 classes maternelles et 11 classes élémentaires.

A l'école maternelle :

			Effectifs			
			PS	MS	GS	TOTAL
Cl. 1	PS-MS	Carole Messaï / Léa Sedrati	15	13		28
Cl. 2	PS	Elodie Tournafol / Nathalie Morche	17	12		29
Cl. 3	PS-GS	Nesrin Schwaller	15		12	27
Cl. 4	MS-GS bi	Delphine Gutron (fr)		16	13	29
Cl. 5	MS-GS bi	Nathalie Freitag (alld)		13	16	29
Cl. 6	MS-GS	Isabelle Barrenechea		7	21	28
		TOTAL mono	47	32	33	112
		TOTAL bi		29	29	58
		TOTAL	47	61	62	170

Fréquentation des PS l'après-midi : 32 sur 47

A l'école élémentaire monolingue :

		Effectifs					
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
CP	Valérie Keller	23					23
CP-CE1	Florence Ober Laetitia Sutter	7	19				26
CE1-CE2	Anne Frey		17	10			27
CE2-CM1	Marlène Ducroux Brahim Hadjazi			20	7		27
CM1-CM2 mono A	Stéphanie Brom				13	14	27
CM1-CM2 mono B	Florence Baudot				11	16	27
	TOTAL mono	30	36	30	31	30	157

A l'école élémentaire bilingue :

		Effectifs					
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
CP-CE1 bi	Emmanuelle Schmitt (fr) Coralie Moisan (alld)	14	10				24
CP-CE1 bi	Emmanuelle Schmitt (fr) Coralie Moisan (alld)	14	8				22
CE2 bi	Céline Kempf (LCR)			19			19
CM1Bi	Céline Muller (fr) Marie Grimm (alld)				24		24
CM2 Bi	Céline Muller (fr) Isabelle Scharvogel (alld)					21	21
	TOTAL bi	28	18	19	24	21	110

Le personnel de l'école :

Le personnel : 22 enseignants ; 6 ATSEM ; 3 AESH à temps plein ; 1 assistante administrative et 1 directrice

Ponctuellement :
2 enseignants remplaçants rattachés à l'école : Mme WIEDMER et M. BRUSON
Mme GERMANY, psychologue scolaire
M. MULLER, enseignant référent
4 intervenantes en religion catholique : Mmes CAMBLIN, LLORENS, RAVINEL, SUTTER
2 intervenants en religion protestante : M. SCHLUCHTER et M. HAMAÏSSA
1 éducateur sportif : M. SCHMITTER

c) Les évaluations nationales CP-CE1 :

- Evaluations en mathématiques et en français
- Meilleur suivi des progrès des élèves au niveau national
- Évaluations en septembre : CP et CE1
- Évaluations mi-CP, courant janvier

Les évaluations sont des outils supplémentaires pour personnaliser la pédagogie et permettent de s'adapter aux besoins des élèves pour les faire progresser. Les enseignantes rencontreront les parents des élèves qui présentent des fragilités et répondront également aux demandes de rencontre des autres familles.

d) Le partenariat avec la municipalité

La municipalité a reconduit la mise à disposition d'une aide administrative. Mme Magali Caron est présente le lundi et le jeudi toute la journée ainsi que les matinées du mardi et du vendredi. Son aide est précieuse et très appréciée. Mme Roch remercie la municipalité.

La municipalité contribue également à la mise en œuvre du protocole sanitaire. Mme Roch précise également que la gestion de la crise sanitaire représente un coût supplémentaire pour la municipalité (mise à disposition de matériel, de personnel, désinfection des locaux, heures de ménage supplémentaires…).

La municipalité a également financé du matériel pour la rentrée des classes :

- Acquisition de nouveaux jeux pour l'école maternelle,
- Renouvèlement de manuels : lecture CP,
- Achat de fichiers de maths et d'écriture pour les élèves cycle 2,
- Achat de jeux de cours pour l'élémentaire.

L'école élémentaire a également pu faire l'acquisition de nouvelles étagères et bacs de rangement pour la BCD.

Des investissements informatiques ont également été faits :

- à l'école maternelle, trois PC portables ont été renouvelés (PC Atsem cheffe, 2 PC pour les TBI) et l'ordinateur de la salle des maitres a été changé,
- à l'école élémentaire tous les PC portables des classes ont été mis à niveau vers Windows 10.

L'école remercie la municipalité.

e) La communication école-famille

Le bulletin officiel n° 2006-137 du 25-8-2006 définit le rôle et la place des parents à l'école. Le conseil d'école doit examiner les modalités de communication entre l'école et les familles tous les ans.
L'école organise différents temps de rencontre :

- la réunion de rentrée,
- les rendez-vous programmés :
  - rencontre à la demandes des familles ou/et de l'école,
  - remise des livrets scolaires et des cahiers de réussite,
  - accueil individuel de chaque nouvel élève ; matinée d'intégration pour les futurs PS*,
  - réunion d'information pour les parents des futurs PS et futurs CP*,
  - réunion d'information sur le cursus bilingue.

**Les matinées d'intégration et les réunions futurs PS et CP n'ont pas pu avoir lieu en juin 2020 suite à la crise sanitaire.*

Les autres moyens de communication employés par l'école sont :

- les entretiens téléphoniques,
- la correspondance par mail avec la directrice et les enseignants,
- les communications écrites collectives : affichage, cahier de liaison, mail.

Intervention des Représentants des Parents : Certains parents ont contacté les RPE pour dire qu'ils n'avaient pas eu de mails. Les RPE les ont systématiquement renvoyés vers l'école.
La directrice précise que lors de l'envoi du dernier mail groupé, une vingtaine de mails sont revenus non distribués. Elle avait au préalable adressé un mot dans les cahiers de liaison précisant que le protocole serait envoyé mardi 03 novembre et que si les familles n'avaient pas de nouvelles, elles devaient se signaler. Il est fréquent que des mails envoyés vers Gmail, Hotmail et Yahoo reviennent. Ce problème avait déjà été constaté durant le confinement au printemps.

4 Le projet d'école 2018-2022 :

Le projet d'école a été mis en place à la rentrée 2018 et est poursuivi.

a) Mise à jour rentrée 2020 :

Mme Roch présente les mises à jour.

AXE 1 : DES PARCOURS D'APPRENTISSAGE POUR L'ACQUISITION DU SOCLE COMMUN

Objectif	Améliorer la compréhension en maitrisant la langue orale et écrite				
Indicateurs	*-Usage de la BCD et nombre de prêts effectués* *-S'exprimer de façon correcte et avec précision pour se faire comprendre dans les activités scolaires* *-Comprendre un texte littéraire et l'interpréter (ponctuation, reprises anaphoriques, connecteurs, implicite…)*	18/19	19/20	20/21	21/22
Action 1	**Développer le gout du livre et de la lecture** (lecture offerte quotidienne, lire et faire lire, silence on lit, les activités en BCD)				
Action 2	**Enrichir le vocabulaire et permettre une expression correcte** (dictée à l'adulte, quoi de neuf, mot du jour, présenter un livre)				
Action 3	**Mettre l'étude de la langue au service de la compréhension** (code commun en étude de la langue, stratégies de compréhension)				

AXE 2 : UN ENVIRONNEMENT SEREIN POUR RENFORCER LA CONFIANCE

Objectif	Mieux connaitre son environnement pour mieux le respecter				
Indicateurs	*-Composantes d'EMC travaillées par cohorte* *-Projets en lien avec l'environnement proche*	18/19	19/20	20/21	21/22
Action 1	**Développer une attitude de jeune citoyen** (parcours citoyen : l'APER, l'APS)				
Action 2	**Exploiter l'environnement de l'école pour les apprentissages** (jardins)				

AXE 3 : UNE ECOLE INCLUSIVE POUR LA REUSSITE DE TOUS

Objectif	Coopérer pour favoriser la réussite scolaire				
Indicateur	*-Nombre de projets coopératifs mis en œuvre* *-Nombre d'outils « école »* *-Participation des parents à la vie de l'école (élections, réunions, rencontres, accompagnateurs…)*	18/19	19/20	20/21	21/22
Action 1	**Permettre à tous les élèves de s'engager dans un projet collectif pour mieux vivre ensemble et mieux apprendre ensemble** (classes de découvertes, liaisons, ateliers sciences et décloisonnement)				
Action 2	**Enrichir les pratiques professionnelles par la collaboration intra-cycle et inter-cycles** (décloisonnement/échange de service, harmonisation des pratiques : présentation des cahiers en élémentaire)				
Action 3	**Permettre aux parents de mieux comprendre l'École** (points parents, communication, collaboration avec l'APE)				
Action 4	**Assurer la continuité des apprentissages pour l'enseignement de la langue allemande** (création de programmations, référentiel de vocabulaire pour les monolingues, harmonisation des outils)				

b) Les actions éducatives :

A l'école maternelle :

- fête de la mascotte (fin septembre),
- spectacles à l'école (décembre / février),
- sortie cinéma festival « Augenblick » (cl. 4/5/6) prévue mi-novembre mais reportée suite au reconfinement,
- fête de la Saint-Nicolas.

A l'école élémentaire :

- élections des délégués de classe,
- conseil des délégués,
- semaine du gout,
- sortie cinéma festival Augenblick (CP au CM2) prévue mi-novembre mais reportée suite au reconfinement),
- fête de la Saint-Nicolas.

5 La coopérative scolaire :

Mme Roch présente le fonctionnement de la coopérative scolaire qui est affiliée à l'OCCE de Colmar (Office central des coopératives d'école).
Les écoles doivent s'affilier à la coopérative scolaire pour pouvoir gérer de l'argent. L'affiliation est payante et comprend une assurance. Pour fonctionner, la coopérative fait ensuite appel à la participation volontaire des familles (cotisation à la rentrée) et peut organiser des actions (manifestations, ventes...). L'argent récolté sert alors à financer les projets des classes. La coopérative scolaire par contre ne peut pas se substituer aux obligations financières des collectivités.

La gestion financière pour l'année 2019-2020 a été assurée par Mme KELLER Valérie (enseignante) qui poursuivra son rôle de mandataire en 2020-2021.
Le compte-rendu financier annuel a été approuvé et signé par M. Thomas (parent d'élève) et Mme Ober (enseignante), le 28 septembre 2020.

En début d'année scolaire, la coopérative scolaire dispose d'une somme de départ (fond de roulement et éventuellement reliquat de l'année précédente). A cette somme s'ajouteront les participations volontaires des familles.
Pour la rentrée 2020 la participation des familles a été revue à la baisse suite à la période de confinement du printemps 2020 :

- 36€ en PS, 24€ en MS/GS en maternelle
- 13€ en élémentaire avec des réductions pour les fratries (20€ / 24€)

Deux familles qui ont des enfants qui sont entrés au collège ont demandé un remboursement de la participation volontaire au titre de l'année 2019-2020. L'école a procédé au remboursement au prorata du nombre de jours de confinement, soit environ 5€ par élève. L'OCCE a indiqué à l'école qu'en principe aucun remboursement de la participation volontaire n'était à effectuer.

Bilan financier pour l'année scolaire 2019-2020 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Solde 2017/2018			+ 25 455,95 €
Solde 2018/2019			+ 28 108,73 €
Cotisations /Fournitures	+ 15 727,00 €		
Projet classe verte	+ 3 578,00 €	- 3578,00 €	
Actions	+ 7 895,12 €		
Transports		- 495,00 €	
Projets spécifiques (théâtre, Augenblick, sorties...)		- 3912,80 €	
Matériel (fournitures, bricolages, recettes,...)		- 8 577,50€	
Fête d'école APE	+ 1813,00 €		
Subvention	+ 1646,00 €		
BILAN	+ 30 659,19 €	- 16 563,30 €	+ 14 095,82 €
Rentrée 2020/2021			+ 42 204,55 €

Activité de la coopérative : les photos de classe :

Photographe retenu : Studio Philippe de Mulhouse
Dates : 01 et 02 octobre 2020

Produits	Tarifs 2019/2020
Photo classique 18 x 25 cm	6 €
Photo panoramique 15 x 60 cm	7 €
Kit sans photo de groupe -une planche de 6 photos d'identité, - une planche avec 2 photos 6,5 x 8,5 cm et 1 photo 9 x 13 cm, - une photo 13 cm x 18 cm	7 €
Pochette : kit + photo classique	12 €
Pochette : kit + photo panoramique	13 €

Les photos ont été livrées. Les commandes pourront être passées courant novembre.

6 L'hygiène et la sécurité :

a) Le registre santé et sécurité au travail :

Ce document avait été présenté lors du conseil d'école du 28 février 2019.
Il s'agit d'un document obligatoire qui est mis à disposition du personnel et des usagers. Il est relatif à la santé, la sécurité et la prévention.

Chaque usager peut signaler un problème ou faire des suggestions pour améliorer les conditions de travail à l'école via une fiche de signalement. Le registre santé et sécurité au travail se trouve au bureau de la directrice.

Selon la nature du signalement, différentes mesures peuvent être prises pour répondre à la problématique relevée (mesures conservatoires, information du Maire, de l'Inspectrice, du conseiller prévention, action pour résoudre le problème).

b) Le plan Vigipirate

Le plan Vigipirate a été renforcé depuis la rentrée 2016-2017 :
- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte,
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué,
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée,
- toute personne doit signaler tout comportement ou objet suspect.

Le niveau « alerte-attentat » a été activé depuis le 29 octobre 2020 :
- les familles ne doivent pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants,
- il faut éviter tout attroupement aux abords des établissements préjudiciable à la sécurité des élèves,
- les horaires d'entrées et de sorties ont dû être assouplis pour mieux contrôler les flux.

Toutes les sorties scolaires sont interdites jusqu'à nouvel ordre.

c) Le PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté :

Chaque école doit posséder deux plans particuliers de mise en sureté :
- en cas d'attentat ou d'intrusion,
- en cas de risques majeurs.

Ces plans détaillent les consignes à mettre en œuvre en cas d'incident.

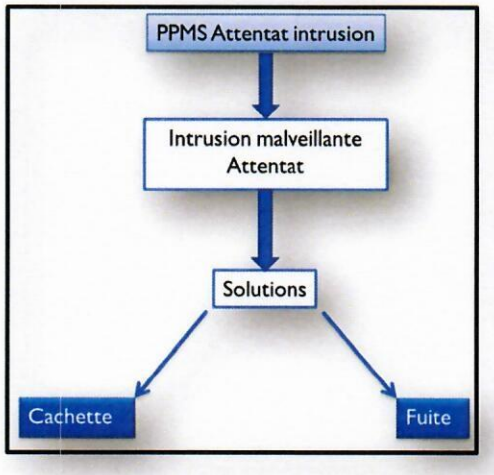

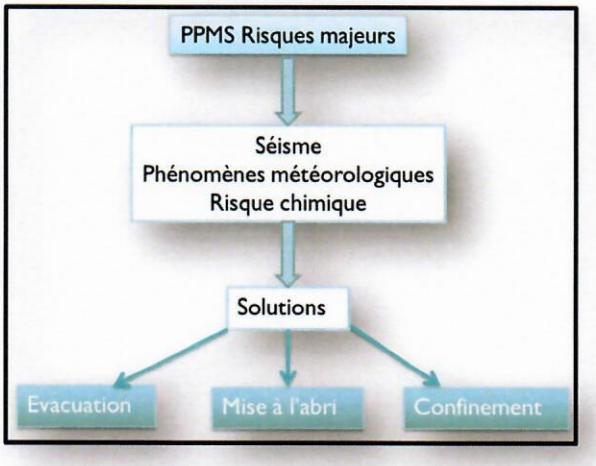

Avant les vacances de la Toussaint les écoles doivent tester leur PPMS en effectuant un exercice de type « Intrusion ».
Comme les années précédentes, les familles ont été informées de la mise en place de cet exercice et de ces modalités.
Les exercices ont eu lieu le 12 octobre 2020.
Les exercices se sont déroulés dans de très bonnes conditions après préparation des élèves (jeux, usage de la littérature de jeunesse…).
Aucun élève n'a manifesté de l'anxiété ou de la peur. L'ensemble des élèves se souvenait de l'exercice mené l'an passé et les nouveaux élèves, notamment les élèves de petite section, ont bien réagi.

Un point reste néanmoins à retravailler : la diffusion du signal. A l'école maternelle, les modalités de communication du signal doivent être revues suite à la modification du bâtiment. A l'école élémentaire, les possibilités de déclencher l'alerte doivent être également reconsidérées.

Concernant le PPMS « risques majeurs », il est opérationnel et sera testé durant l'année scolaire.

d) La sécurité incendie :

L'école doit effectuer trois exercices par an. Le premier exercice d'évacuation a eu lieu lundi 21 septembre à 9h en maternelle et 11h15 à l'école élémentaire.
L'alarme a été déclenchée manuellement en présence des services techniques de la ville.

La durée d'évacuation était de 2 minutes environ.
Point à améliorer : certaines lumières sont restées allumées et des fenêtres sont restées ouvertes.

e) La surveillance des élèves :

Les protocoles de surveillance des écoles sont présentés. Les protocoles décrivent de manière détaillée l'organisation de la surveillance des élèves à différents moments (entrée, sortie, circulation, transition avec le périscolaire, récréation…) et les modalités de prise en charge des élèves blessés.
Les protocoles sont connus de tout le personnel (enseignants, remplaçants, ATSEM…).
Ces documents obligatoires ont été communiqués aux périscolaires et ont été transmis à l'inspection qui valide l'organisation retenue.
Les protocoles de surveillance communiqués ont été revus temporairement à compter du 05 novembre suite à la modification du protocole sanitaire.

f) Les cours de l'école maternelle :

Les RPE souhaitent aborder la question de l'aménagement de la cour d'école maternelle commune avec l'aile du périscolaire.

La cour d'école maternelle/périscolaire a été refaite en 2018, mais sa configuration la rend très bruyante, son revêtement (bitume noir) accumule la chaleur et elle n'est pas végétalisée. Les RPE sont conscients que le problème est déjà connu et a été soumis lors de précédents conseils d'école. Ils ne souhaitent pas revenir sur les erreurs de conception mais plutôt réfléchir à des possibilités de solution et engager la discussion avec la municipalité. Des solutions d'embellissement et de rafraîchissement sont proposées :

- de grands ventilateurs (déjà achetés par la mairie en attente de validation par l'éducation),
- des brumisateurs,
- des toiles suspendues pour ombrager (déjà à l'étude),
- des pots avec végétation à feuillage persistant (déjà à l'étude).

Mme Stimpfling précise que ce point a déjà été abordé lors de la réunion sécurité avec un petit comité de parents. La solution proposée serait d'installer des ventilateurs géants (étudiés pour les cours d'école). Ceux-ci ont été commandés et livrés. Mme Roch a fait une demande au conseiller prévention de l'Education nationale afin de savoir s'il était possible de les installer. Il n'y a pas de réponse à ce jour.

Les RPE informent que l'association de parents d'élèves « Les P'tits Blotz » se porte volontaire pour acheter des gros pots de fleurs pour agrémenter la cour. Les parents sont également conscients du cout de ces différentes demandes.

M. Gasser précise que ce n'est pas uniquement une question de cout et de dépense, mais aussi une question de faisabilité et que la piste des toiles d'ombrage a également été envisagée par la municipalité.
M. Gasser demande également si ce sont les enfants qui se plaignent de la tristesse de la cour ou les parents. Il prend pour exemple les cours de l'école élémentaire qui ne sont pas forcément plus fournies en verdure. Il explique également que le problème majeur de la cour de l'école se trouve plutôt au niveau de la circulation de l'air. M. Gasser propose de mesurer les températures dans toutes les cours de l'école afin de voir s'il y a vraiment une grosse différence de température.

Les RPE remercient la municipalité pour son écoute et sa disponibilité pour pouvoir discuter des différents problèmes.

Mme Stimpfling précise que la mairie a toujours été à l'écoute et organise des réunions de sécurité pour apporter des solutions. Elle informe également que la municipalité n'hésite pas à accepter des couts supplémentaires pour l'école. Elle prend pour exemple les couts supplémentaires de la mise en place du nouveau protocole sanitaire avec l'intervention supplémentaire de la société extérieure de nettoyage (3h30 pour la maternelle et 1h pour l'élémentaire, tous les jours).

g) La sécurité aux abords de l'école :

Intervention des Représentants de parents :
Plusieurs parents de différentes classes ont remonté le point encore cette année. Les RPE souhaitent confirmer avec la mairie que ce point est toujours d'actualité.

Les RPE rendent compte des difficultés et des incivilités aux abords des écoles. Les rues évoquées sont :

- la rue Alma : la circulation difficile aux heures de pointe, une vitesse excessive de certains véhicules est observée malgré les panneaux, le sens interdit n'est pas respecté,
- la rue de l'hôpital : les personnes qui se garent mal,
- la rue Nathan Katz : des problèmes de sécurité et de circulation sont relevés,
- la rue du Calvaire : des stationnements sauvages sont observés.

La municipalité est consciente de tous ces problèmes et le sujet est toujours d'actualité, mais précise également que beaucoup de ces incivilités sont le fait de parents d'élèves qui viennent déposer les enfants. M. Gasser indique qu'il faudra être patient et espère qu'avec une police municipale, cela ira mieux (prévision fin 2021). Il précise également que la municipalité demande régulièrement aux Gendarmes de faire des contrôles sur Blotzheim, mais malheureusement Blotzheim n'est pas la seule commune avec des soucis d'incivilités.
Concernant la rue Alma, M. Gasser informe que prochainement des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place à différents endroits. Quant à la rue Nathan Katz, un projet d'aménagement aurait dû démarrer en 2020, mais a été reporté à l'été 2021 suite à la crise sanitaire.
M. Gasser suggère de prendre des photos des incivilités et les envoyer à la mairie.

Mme Roch remercie Mme O'Leary d'être volontaire et de prendre sur son temps pour faire traverser les enfants devant l'école.
Les RPE demandent l'autorisation à la directrice de faire passer un mot dans les cahiers de liaison des enfants afin de savoir si d'autres parents se porteraient volontaires pour faire traverser les enfants et relayer Mme O'Leary. La directrice n'y voit aucune objection.

h) Les parkings :

Intervention des Représentants de parents : Les RPE ont constaté que le parking Jules Ferry était constamment occupé et que ce sont toujours les mêmes voitures qui sont garées. Ils se demandent si ce parking n'est pas occupé en permanence par des particuliers.
Les RPE demandent à la municipalité s'il serait envisageable de faire quelque chose pour qu'il soit libéré aux heures d'école ? Créer une zone bleue par exemple ?

M. Gasser répond que la municipalité est consciente de tous ces problèmes de parking et a également déjà observé les parkings afin de voir s'il y a des voitures qui ne bougent pas. Il précise également que de mettre une zone bleue ne serait efficace qu'avec une police municipale qui serait en mesure de faire des surveillances régulières.

Les RPE précisent que le parking situé entre la Place Coluche et le parking Jules Ferry commence aussi à être saturé et demandent s'il est possible d'avoir un parking pour l'école.

M. Gasser répond qu'il est difficile de créer un parking uniquement pour l'école, car il serait utilisé 4 x 10 minutes par jour et qu'il serait également difficile d'interdire aux autres de se stationner le reste du temps.

Remerciements :

Les RPE formulent plusieurs remerciements :
- à la municipalité : pour l'embauche de l'aide administrative qui facilite qui rend la tâche plus simple à la directrice mais aussi aux parents,
- à la municipalité et à la directrice : pour l'organisation et surtout de la rapidité de la mise en place de ces protocoles sanitaires successifs,
- à M. Gasser, Mme Stimpfling et les élus pour les différentes installations sécuritaires qui sont déjà installées ou qui sont à venir,
- à la directrice et aux enseignants : pour tout le travail mis en place pour les enfants et pour les parents, et notamment pour :

- leur disponibilité
- l'organisation de la semaine du gout à l'école élémentaire,
- l'élection des délégués de classe à l'école élémentaire (qui a eu un retour positif des enfants comme des parents),
- les lettres explicatives concernant le bilan hebdomadaire du comportement à l'école élémentaire,
- la gestion de la récréation de l'après-midi ; ils sont ravis de voir que les discussions ont porté leurs fruits,
- l'organisation des exercices incendie et intrusion car les enfants en font un retour positif et ne se montrent pas stressés.

Mme Patissier adresse un remerciement particulier à l'ensemble des enseignants pour tout ce qui est fait au quotidien car malgré les circonstances (notamment le port du masque) les enfants sont heureux de venir à l'école.

Prochains conseils d'école :

- jeudi 11 mars 2021
- mardi 8 juin 2021

La directrice remercie l'ensemble des membres pour son attention et lève la séance à 20h05.

Les secrétaires de séances,

Mme Keller

Mme Burgos

La Présidente,

Mme Roch